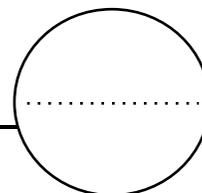




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi, le 5 décembre 2023 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présentes :

Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et
Trésorier adjoint

Pascale Giroux
Directrice générale et Greffière adjointe,
Coordonnatrice des travaux publics

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-12-245

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-246

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2023-12-247

4A - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

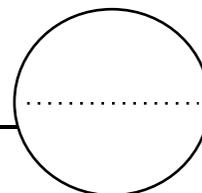
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Les séances du conseil se tiennent au 505-5 rue Frontière, à Hemmingford, J0L 1H0. Elles se déroulent à partir de 20h sauf lorsqu'il y a une indication contraire.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier ci-dessous.

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2024	
16 janvier 2024	2 juillet 2024
6 février 2024	6 août 2024
5 mars 2024	3 septembre 2024
2 avril 2024	1 octobre 2024
7 mai 2024	5 novembre 2024
4 juin 2024	3 décembre 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

4B - LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 28 novembre 2023 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir de 132 969.77 \$ comprenant les taxes 2023, les droits de mutation, permis, licence de chien ;

Ainsi qu'un montant à recevoir de 15 628.10 \$ pour l'année 2021.

La Trésorière confirme qu'un rappel a été envoyé au mois d'octobre à tous les propriétaires qui avaient un compte à payer pour l'année 2021, 2022 ou pour l'année 2023.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

4C - REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4° du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Greffier-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint dépose un extrait de ce registre qui ne contient aucune déclaration à ce jour.

2023-12-248

4D – REMERCIEMENT – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un cadeau de 300 \$ en argent soit remis à chaque employé actuellement à l'emploi de la municipalité et travaillant plus de 25 h / semaine et un cadeau de 150 \$ pour les employés actuellement à l'emploi de la municipalité travaillant moins de 25 h par semaine à titre de remerciement et en guise de cadeau de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-249

4E - AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SELON LA GRILLE DÉPOSÉE

Faisant suite à plusieurs rencontres du conseil municipal, une grille proposant les ajustements des salaires de l'année 2024 pour les employés municipaux est déposée ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2024 soit établi selon la grille déposée ;

- Que Monsieur le Maire, Drew Somerville soit autorisé à signer au nom de la Municipalité la grille déposée pour les salaires 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-250

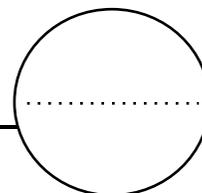
4F - INDICE AU COÛT DE LA VIE POUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Considérant que le règlement 304 concernant la rémunération des élus stipule une indexation selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec ;

Considérant que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec basé sur le mois d'octobre s'élève 3.8 % ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Que l'ajustement de la rémunération du conseil pour l'année 2024 soit établi selon la grille déposée;

Que Monsieur le Maire, Drew Somerville, devra signer au nom de la Municipalité la grille de la rémunération du conseil 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

4G - SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier se tiendra le mardi **19 décembre 2023** dès 19h00 à la salle du conseil située au 505, Frontière, à Hemmingford. Un avis public sera publié huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-251

4H- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le bureau municipal soit fermé à partir du 23 décembre 2023 et ce, jusqu'au 7 janvier 2024 pour la période des fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-252

4J - COTISATION ANNUELLE FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) depuis bon nombre d'années;

Considérant que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité;

Considérant que la FQM offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Municipalité pour l'année 2024 au montant de 1 248.31 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-190-00-494 – Cotisations versées FQM et UMRCQ, tel que prévu au budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-253

4K - APPROBATION DE PAIEMENT ANNÉE 2024 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – VILLE DE SAINT-JEAN SUR RICHELIEU, DIVISION DES TRANSPORTS

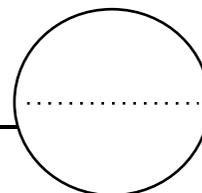
Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2024 soumises par l'organisme délégué, soit « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2024 ont été approuvées par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions fixent à 653\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 653 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement à partir des fonds au poste 02-370-00-962 – Contribution organisme gouvernemental, tel que prévu au budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-254

4L- ACCÈS GRATUIT POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD AU PARC RÉGIONAL ST-BERNARD

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle offre à la municipalité de Hemmingford Canton et Village un accès gratuit à tous leurs citoyens pour un coût de 10,00\$ par personne payable par les Municipalités au début de la saison;

Attendu que cette entente est faite pour la deuxième fois;

Attendu que la location des équipements sera à la charge de l'utilisateur au prix régulier et qu'il est interdit d'apporter des traîneaux, « crazy carpet », ou autres pour glisser puisque seuls les tubes du Parc sont autorisés;

Attendu que les citoyens devront se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité indiquant leur lieu de résidence afin de recevoir leur passe 2023-2024 gratuite;

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle remettra un rapport de participation des citoyens de Hemmingford à la fin de la saison 2023-2024 aux municipalités du Canton et Village afin de justifier la continuité ou non de ce projet;

Attendu que des ajustements de prix pourraient être appliqués dans les années futures, il n'y a aucune garantie de prix pour la saison 2023-2024;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford se réserve le droit de ne pas participer pour la saison 2023-2024 dépendant du taux de participation des résidents durant la saison du projet pilote;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de participer au projet pilote afin de donner un accès gratuit pour les citoyens au Parc Régional de St-Bernard pour la saison 2023-2024 au coût de 10,00\$ par personne payable au début de la saison pour un montant de 8 490.00\$ (849 habitants selon le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-255

4M- ASSURANCES FQM

Attendu que les assurances de dommages et responsabilité sont venues à terme;

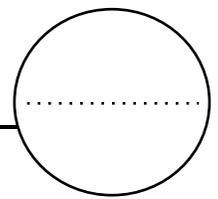
Attendu que les assurances de dommages de 2024 s'élevaient à 26 920.82 \$

Attendu que le renouvellement des assurances pour l'année 2024, incluant la police assurance auto, est au montant de 26 920.82 \$ incluant la taxe sur les primes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de renouveler le contrat d'assurances avec FQM pour un de montant de 26 920.82 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

2023-12-256

4N-DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 DE LOCATION D'ANGELO INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET

- Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Margaret est exécutée ;
- Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif #1 de Location D'Angelo Inc. qui s'élève à 532 690.20 \$ taxes incluses ;
- Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Shellex et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;
- En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :
- De procéder au paiement du décompte #1 pour un montant de 532 690.20 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Location D'Angelo Inc.;
 - Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 532 690.20 \$ taxes incluses ;
 - Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt no. 329.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-257

4O - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 331 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 526 628,68\$ ET UN EMPRUNT DE 526 628,68\$ POUR LE PAVAGE ET LA CANALISATION D'ÉCLAIRAGE DE L'AVENUE MCNAUGHTON

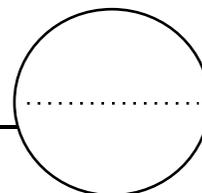
Il est, par la présente, donné avis de motion, par moi, Jonathan Mailloux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt #331 décrétant un emprunt de 526 628,68\$ et une dépense de 526 628,68\$ pour le pavage et la canalisation d'éclairage de l'avenue McNaughton et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

2023-12-258

4P-PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 331 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 526 628,68\$ ET UN EMPRUNT DE 526 628,68\$ POUR LE PAVAGE ET LA CANALISATION D'ÉCLAIRAGE DE L'AVENUE MCNAUGHTON.

- Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;
- Attendu que les plans et devis ont été préparés par la firme Dave Williams Infrastructure-Civil portant le numéro GC04501 en date du 3 juillet 2023 ;
- Attendu que le processus d'appel d'offres a été effectué et que l'adjudication du contrat a été adoptée à la compagnie MSA Infrastructures Inc. à la séance ordinaire du 7 novembre 2023 à certaines conditions décrites ci-dessous,
- QUE** cette adjudication de contrat soit conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt soit accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,
- QUE** si le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation refuse le règlement d'emprunt, que cette adjudication de contrat n'ait pas lieu,
- QU'AUCUN** des travaux ne pourront débiter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH,
- QU'AUCUNE** dépense ne puisse être engagée avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Attendu que le conseil municipal est exempté du processus de personnes habiles à voter et qu'il n'est soumis qu'à l'approbation du ministre par l'article 1061 du 4^e l'alinéa des paragraphes 1 et 2 du code municipal du Québec ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer la pavage de l'avenue McNaughton tel qu'il appert du sommaire des coûts des travaux préparé et signé par Michael Krohn, directeur général en date du 20 novembre 2023, incluant, les frais de contingences, les frais d'honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement et aussi selon le résultat de l'appel d'offres du bordereau de l'analyse des soumissions préparé et signé par Dave Williams, ingénieur de la Dave Williams Infrastructure-Civil portant le numéro GC04501 lesquels font parties intégrantes du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 526 628,68\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 526 628,68\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

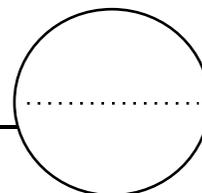
ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Les tableaux des coûts des travaux estimés (annexe A) et coûts du plus bas soumissionnaire conforme (annexe B) font partis de ce règlement d'emprunt.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

ANNEXE A

Coûts des travaux avant taxes tel qu'estimé par la firme Dave Williams Infrastructure-Civil et soumis le 3 juillet 2023	374 850,00
Contingents 12%	44 982,00
Services professionnels	16 500,00
Total préliminaire	436 332,00
Taxe nette de 5%	21 186,60
Total secondaire	458 148,60
Frais de financement 10%	45 814,86
Total final	503 963,46

ANNEXE B

Coûts des travaux avant taxes tel que soumis par l'entreprise MSA Infrastructures Inc. le 1 ^e mars 2023	392 371,04
Contingents 12%	47 084,52
Services professionnels	16 500,00
Total préliminaire	455 955,56
Taxe nette de 5%	22 797,78
Total secondaire	478 753,34
Frais de financement 10%	47 875,33
Total final	526 628,68

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-259

5A- EMPLOI D'ÉTÉ 2024 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu qu' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Hemmingford de présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre de l'organisation d'événements pour l'été 2024 ;

Attendu que le Directeur général confirme au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel 2024 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

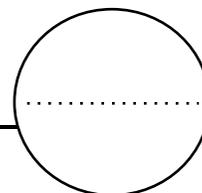
Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité dudit projet ;

Que madame Annick Brunet, Trésorière, soit nommé mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2024 et qu'elle soit également autorisé à signer tous les documents concernant ledit projet pour les postes suivants :

Un aide à la voirie/entretien des parcs et lors d'activités spéciales ;
Moniteurs Camp de Jour

Que monsieur Michael Krohn, Directeur général, soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette demande ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour le projet soumis subventionné ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Claude Bellefeuille députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

5B-DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes incendies 2023 et de classer ledit rapport aux archives de la municipalité.

6A- RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de novembre 2023 est remis aux membres du conseil.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 67 604 gallons par jour durant le mois de novembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – DÉPÔT

Attendu qu' annuellement, la Municipalité doit préparer un rapport sur l'usage de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

Attendu que ce dernier doit être déposé au conseil municipal;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que le conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2023 sur la gestion de l'eau potable préparé dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

7C-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois de novembre 2023 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	3
Valeur des travaux :	386 150,00 \$

2023-12-260

11-CORRESPONDANCE

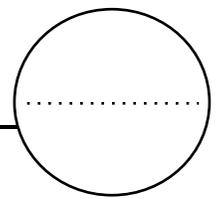
QUESTIONS DIVERSES

2023-12-261

12A - CADEAU – ARCHIE FREEDMAN

Considérant que Monsieur Archie Freedman effectue du bénévolat depuis plusieurs années pour la Municipalité du Village et du Canton de Hemmingford lors des journées d'apport volontaires au Centre de recyclage ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Considérant que les Municipalités désirent remercier monsieur Freedman ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'offrir un montant de 50\$ à monsieur Freedman afin de le remercier pour ses heures de bénévolat et que ce cadeau soit partagé également entre la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-262

12B-LA PERSONNELLE, ASSURANCES GENERALES INC. - DEMANDE DE REMBOURSEMENT - REFOULEMENT 417 MCNAUGHTON, 26 JUIN 2023.

Attendu qu' il y a eu un refolement au 417 av McNaughton le 26 juin 2023;

Attendu que la municipalité n'a pas d'assurance pour se protéger contre les refolements;

Attendu que la propriétaire est assurée auprès de La Personnelle Assurances Générales Inc.;

Attendu que la Personnelle, assurances Générales Inc. demande à être remboursée pour un montant de \$9008.67;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de rembourser la Personnelle, Assurances Générales Inc. \$9008.67.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-263

12C- MELANIE ROBERGE - DEMANDE DE REMBOURSEMENT - REFOULEMENT 417 MCNAUGHTON, 26 JUIN 2023.

Considérant que il y a eu un refolement au 417 av McNaughton le 26 juin 2023;

Considérant que la municipalité n'a pas d'assurance pour se protéger contre les refolements;

Considérant que la propriétaire est assurée auprès de La Personnelle Assurances Générales Inc.;

Considérant que Mme. Roberge a assumé une franchise de \$500.00;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de rembourser Mme. Melanie Roberge \$500.00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-264

12D- ACHAT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION SANS INTERRUPTION (UPS) POUR PROTÉGER LE SERVEUR MUNICIPAL

Attendu que notre région connaît des fluctuations de l'électricité;

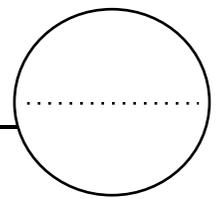
Attendu que il faudrait protéger davantage le serveur municipal avant d'avoir des dommages au système;

Attendu que la compagnie Technologie Informatique de L'Île Inc. propose le CyberPower 1500VA comme système de protection contre les fluctuations de l'électricité pour le prix de \$1092.25 taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'acheter le CyberPower 1500VA pour le prix de \$1092.25 taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

2023-12-265

12E-DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293 AFIN D'AUTORISER L'USAGE INDUSTRIE À DEGRÉ D'IMPACT IMPORTANT (I2) DANS LA ZONE MX-5

- Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu une demande de modification au règlement de zonage numéro 293 en date du 20 novembre 2023;
- Attendu que le règlement numéro 300 établissant les tarifs des permis et certificats établit des frais de 500,00 \$ pour l'étude préliminaire de la demande de modification au zonage;
- Attendu que les frais de l'étude sont non remboursables si le projet est refusé par le conseil municipal;
- Attendu que la modification vise à modifier la grille de spécification de la zone MX-5 afin d'autoriser l'usage de type industrie à degré d'impact important (I2);
- Attendu que la zone MX-5 est composée principalement d'usages résidentiels et commerciaux;
- Attendu que le bâtiment existant du 522A-524B, avenue Champlain possède plusieurs logements résidentiels;
- Attendu que la municipalité a reçu un descriptif de l'usage visé accompagné de photos et de vidéos afin de déterminer l'usage ;
- Attendu que selon les photos et les vidéos, l'usage proposé générera de la circulation lourde (transports de marchandises), du bruit et de la poussière;
- Attendu que la municipalité possède une zone industrielle (IN-1) où l'usage demandé (I2) est autorisé (rue Industrielle-Petch);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de refuser la demande de modification au règlement de zonage 293 afin d'ajouter l'usage de type I2. Les frais de 500.00 \$ pour l'étude seront remboursés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-266

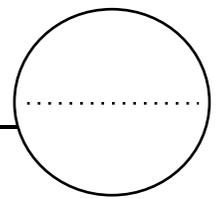
12F- RENOMMER LA PROPRIÉTÉ DE L'ANCIENNE ÉGLISE ST-ANDREW'S AU NOM DE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ANDREW'S

- Attendu que la municipalité reconnaît l'importance de refléter l'identité culturelle et communautaire dans ses espaces publics ;
- Attendu que la propriété de l'ancienne église St. Andrew's sert depuis longtemps de point central pour l'engagement communautaire, les activités culturelles et les rassemblements sociaux ;
- Attendu que la municipalité reconnaît l'importance historique et culturelle du nom St. Andrew's dans la communauté ;
- Attendu que la municipalité reconnaît l'importance historique et culturelle du nom de St. Andrew's au sein de la communauté ;
- Attendu qu' il est jugé approprié de reconnaître et de célébrer officiellement le patrimoine culturel et la diversité linguistique de la communauté ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de renommer la propriété de l'église St. Andrew's au nom de Centre Communautaire St. Andrew's

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2023

2023-12-267

12G-DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

- Considérant que Madame Céline Prévost, bénévole de Hemmingford, organise le dépouillement d'arbre de Noël.
- Considérant que cette année près de 200 enfants se sont inscrits à l'activité ;
- Considérant que Madame Prévost nous a remis un don d'un montant de 300.00\$ provenant de l'entreprise Ray-One Performance de 300.00\$
- Considérant que les dépenses se répartissent comme suit ;
- | | |
|---|-----------|
| Achats cadeaux de Variétés Prud'Homme : | 2714.06\$ |
| Père Noel : | 1034.78\$ |
| Marché tradition : | 420.00\$ |
| Pâtisserie : | 275.00\$ |
| Maquilleuse : | 344.93\$ |
| Décorations : | 877.00\$ |
| Décor pour prendre photos : | 37.77\$ |

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- D'autoriser les dépenses pour le dépouillement d'arbre de Noël pour un montant maximum 5 500\$ et de prendre les fonds à même le compte no.02-701-20-990
- De remercier Ray-One Performance qui ont fait un don afin que cet évènement soit un succès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-12-268

14 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 DÉCEMBRE 2023

- Considérant que M. Michael Krohn, Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 5 décembre, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 7 novembre au 5 décembre 2023 soient acceptés au montant de 42 059.66\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 7 novembre 2023 soient payés au montant 588 705.11\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-12-269

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20:06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire

Michael Krohn
Directeur général, Greffier, et Trésorier adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023.